



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE  
Arrondissement de Mâcon  
Canton de la Chapelle de Guinchay  
Mairie de Leynes

### **Procès-verbal de la séance du 16 février 2024**

**Présents** : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Anthony AYBLANC ; Isabelle DE GROOTE ; Virginie DESGRANGES ; Dominique LAURENT ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGAULT ; Aymeric THILLET ; Roger VARGAS ; Christophe WUYLSTEKER ;

**Excusés** : Aucun

**Absents** : Aucun

**Représenté** : Sébastien LACHARME représenté par Anthony AUBLANC ;

**Secrétaire de séance** : Dominique LAURENT

#### **Ordre du jour** :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Délibération mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque de santé des agents communaux
4. Délibération mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents communaux
5. Délibération Eden des 4 pattes (SPA)
6. Délibération pour adhésion de la commune au règlement de performance énergétique
7. Délibération vacance de poste
8. Compte-rendu de réunions
9. Questions et informations diverses

### **1. Désignation secrétaire de séance**

Madame Dominique LAURENT est désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Après présentation, le procès-verbal du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

### **3. Délibération mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque de santé des agents communaux**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque santé de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Après discussion, l'assemblée décide de :

- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire**, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque Santé ;

Adoptée à l'unanimité

### **4. Délibération au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents communaux**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ainsi que des niveaux minimums de couverture. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Après discussion, l'assemblée décide de :

- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire**, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

Adoptée à l'unanimité

#### **5. Délibération Eden des 4 pattes (SPA)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural).

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention fourrière de l'EDEN des 4 Pattes pour assurer l'hébergement, l'alimentation, les soins vétérinaires (dont l'identification le cas échéant), les démarches pour retrouver le propriétaire de l'animal par tous moyens à sa disposition, la tenue des registres obligatoires et le devenir des animaux qui ne sont pas récupérés par leur propriétaire. Le coût de la prestation est de 2.00€ par habitant.

Après avoir entendu M. le Maire, le conseil municipal lui donne l'autorisation de signer cette convention.

#### **6. Délibération pour adhésion de la commune au règlement de performance énergétique**

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, notamment dans le champ de l'efficacité énergétique et de la performance énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités de Saône-et-Loire à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, le SYDESL engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public et l'éclairage public. Il vise à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente, M. le Maire propose de missionner le SYDESL pour une étude de faisabilité d'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Adoptée à l'unanimité

#### **7. Délibération vacance de poste**

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE :

- de déclarer la vacance d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial à raison de 17.5 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité

### **8. Compte-rendu de réunions**

**29 janvier 2024** : Réunion organisée par le théâtre de Mâcon, visant la présentation des projets de l'année 2024 (36 spectacles à venir ou à créer). Le Conseil Municipal évoque la possibilité de faire venir le théâtre pour une animation en plein-air. La directrice du Théâtre de Mâcon viendra rencontrer la municipalité afin de présenter les projets.

**1 février 2024** : Dans le cadre du recensement 2024, la responsable INSEE est venu faire le point sur l'état d'avancement de la collecte.

**3 février 2024** : M. le Maire, accompagné de Mme Milamant, conseillère municipale, se sont rendus à Châtenoy le Royal, pour la remise des prix « Villes et Villages fleuris ». La commune a reçu les félicitations du jury départemental pour sa 2<sup>ème</sup> fleur.

**6 février 2024** : La commission communication s'est réunie afin d'organiser un Forum des associations qui pourrait se tenir le dimanche 14 avril. Cette manifestation permettrait aux associations de se faire connaître auprès de la population et de trouver éventuellement de nouveaux bénévoles.

**7 février 2024** : Réunion en Mairie du CCJ en présence des jeunes conseillers accompagnés de leurs parents. Par la signature d'une charte ils s'engagent à encore mieux s'investir.

**8 février 2024** : En prévision de la pose d'une d'isolation thermique sur un logement communal, M. le Maire a reçu une entreprise pour l'établissement d'un devis.

**8 février 2024** : M. le Maire accompagné de membres de la commission voirie (A. THILLET et B. JUSTIN) ont fait une inspection de quelques chemins communaux. Des travaux de rétablissement d'eaux pluviales (dérasement d'accotements, saignées, etc.) sont à prévoir.

**9 février 2024** : La commission manifestation tourisme s'est réunie pour réfléchir à l'aménagement du caveau afin de le mettre à disposition des associations et le louer aux particuliers.

**9 février 2024** : Un couple, intéressé par une reprise éventuelle de la boulangerie de Leynes, est venu prendre des renseignements en Mairie.

**10 février 2024** : M. le Maire s'est rendu à l'Assemblée Générale du Souvenir français. On compte 10 communes adhérentes et 62 cotisants.

Son activité : rencontres dans les écoles pour le devoir de mémoire, recensement des soldats morts pour la France dans les cimetières communaux, participation à la rénovation des stèles, etc...

**12 février 2024** : La Commission de Contrôle des Impôts Directs s'est réunie en présence d'un agent du pôle fiscalité du Service de Gestion Comptable.

**13 février 2024** : Visite du Délégué Départemental de l'Education Nationale à l'école maternelle de Leynes.

**13 février 2024** : la responsable de service d'aménagement territorial du Mâconnais (Direction des Routes et des Infrastructures CD71) a rencontré M. le Maire afin de faire le point sur la sécurité de la traversée du village (RD31).

**14 février 2024** : Réunion du SIVOM, à l'ordre du jour :

- Point sur les statuts,
- Point sur l'organisation du personnel
- Travaux de voiries 2024 estimés à environ 21 000€ pour notre commune.

**15 février 2024** : Réunion du Conseil Communautaire, à l'ordre du jour le montant des attributions de compensations. Pour la commune de Leynes, l'attribution est de 73 785€, auquel il faut déduire 38 192€ : dont 11 484€ pour la petite enfance, 3086 € pour la GEMAPI, 18 458€ pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours, 1903 € pour la GEPU, 364 € matériel pour la lagune et 2897 € pour les traitements des dossiers d'urbanisme.

## **9. Questions et informations diverses**

- Mise en place du Protocole de rappel à l'ordre. Il confère l'autorité à Monsieur le Maire de convoquer des habitants ayant commis des infractions en concertation avec le Tribunal Judiciaire de Mâcon. Si plusieurs rappels à l'ordre pour une même personne, une sanction pourrait être envisagée.

- Suite à une demande particulière, le Tribunal Judiciaire de Mâcon rappelle qu'un mariage ne peut être célébré que dans la commune où l'un des époux ou l'un de leurs parents aura son domicile ou sa résidence à la date de la publication.

- La commune de la Chapelle-de-Guinchay en partenariat avec la commune de Crêches-sur-Saône désire changer les panneaux lumineux implantés sur leur commune. Pour se faire, les communes utilisatrices ont été consultées pour une éventuelle participation financière.

- La terrasse du bâtiment situé sur la place de la Mairie (anciennement le fin bec) est sur le domaine public. Une régularisation est nécessaire.

- Dans l'objectif d'être en conformité avec le PLU une zone de réserve doit être créée de chaque côté du Chemin du Creux du Vic. Une procédure de bornage puis d'acquisition sera engagée.

- Une réunion publique d'information sera organisée afin de définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAER) introduites par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 dite « APER ». Celle-ci sera suivie d'une concertation avec les administrés.

## **Prochain Conseil Municipal 15 mars 2024**

Séance levée 22h45